

COMMUNE DE MONTIGNY LES VESOUL
CONSEIL MUNICIPAL DU
02 FEVRIER 2023

AFFICHAGE

L'an deux mille vingt-trois, le deux février à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur COMBROUSSE Philippe, maire.

Convocation adressée le 27/01/2023.

Christophe BAYLE	Thomas BLANCHARD	Aline BOURNOT
Nathalie BOUVIER	Philippe COMBROUSSE	Virginie CREUX
Yves DORMOY	Christine FAIVRE	Katia FOURTIER
Véronique MARTIN	Thierry KLERCH	Annie LUCARZ
Monique MIGNEREY	Eric SIGOILLOT	

Absents excusés avec pouvoir : Eric SIGOILLOT a donné pouvoir à Yves DORMOY.

Absents excusés : Christophe BAYLE

Virginie CREUX a été élue secrétaire.

DIA AB 439-AB 442

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, demande de ne pas faire valoir le droit de préemption sur les propriétés cadastrées section **AB439 et AB442**.

CONVENTION ASSOCIATION D'INSERTION DE LA REGION DE SAULX

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à l'Association Intercommunale d'Insertion de la Région de Saulx représentée par Mme Cécile PETIT pour l'année 2023.

RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention générale de partenariat avec la médiathèque départementale de prêt de la Haute-Saône pour une durée de 3 ans (2023-2025).

CONVENTION CADRE EMPLOI & COMPETENCES AVEC LE CDG70

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise le Maire ou son délégué à signer la convention cadre Emploi & Compétences, ainsi que les documents y afférents.

Autorise le Maire à faire appel, en fonction des nécessités de services, à la convention cadre Emploi & Compétences du CDG 70.

**CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE CHARIEZ
POUR L'UTILISATION DU VEHICULE COMMUNAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve la mise en place d'une convention entre les communes de Chariez et la commune de Montigny-lès-Vesoul pour l'utilisation du véhicule.

ADHESION AU CAUE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide d'adhérer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement pour l'année 2023 et de verser la cotisation demandée.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les nouveaux statuts de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul tels que présentés.

TAXE D'AMENAGEMENT : SUPPRESSION DU REVERSEMENT A LA CAV

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de retirer la délibération prise le 17 novembre 2022.

JOBS ETE 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'embauche des jobs d'été durant la période estivale 2023 pour des jeunes de 18 ans révolus de la commune, en cursus scolaire ou universitaire, avec une priorité pour les jeunes qui n'ont jamais travaillé pour la commune.

STATIONNEMENT DE CAMION AMBULANT DE RESTAURATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la demande des 2 commerçants pour l'installation de leur camion de pizzas sur la place Maurice Gillot, révisé le droit de stationnement et mandate le Maire pour informer les deux demandeurs de cette décision.

ADHESION AU SERVICE « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE » DU SIED70

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité valide l'adhésion de la commune au service de conseil en énergie partagé du SIED 70,

DESIGNATION D'UN ELU RELAIS AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL PARTICIPATION A L'ACTION « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » RETRAIT

Les horaires inadaptés, le manque de formation et la responsabilité que demandent cette action, ont poussé les deux conseillères municipales, Virginie Creux et Christine Faivre à renoncer au rôle qui leur était confié.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte le désengagement des deux conseillères municipales et laisse le soin aux personnes habilitées et formées de gérer cette action.
Décide de ne pas nommer de référent au sein de la commune.

ACHAT PARCELLE AB145 JOUXTANT LA SALLE POLYVALENTE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à négocier le prix de la parcelle AB 145,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette délibération.

PROPOSITION PRIX POUR ACHAT PARCELLE AB145

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- Autorise Monsieur le Maire à acquérir la parcelle AB 145.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Donne tout pouvoir au Maire pour l'application de cette délibération.

Affiché le 07/02/2023

Le Maire,

Philippe COMBROUSSE